



Déclaration liminaire CDEN du 18 juin

Depuis bientôt 18 mois, la communauté éducative est engluée dans cette réforme des rythmes scolaires mal pensée, mal préparée et peu financée. Depuis bientôt un an, sa mise en œuvre se heurte à des difficultés objectives et des insatisfactions manifestes et a donné lieu à des mobilisations importantes des personnels. C'est un sentiment de déception, de lassitude et de découragement, quelquefois de colère, qui s'est emparé de la communauté éducative. Personne ne peut accepter un tel gâchis.

C'est dire si nous nous réjouissons quand des projets donnent satisfaction. Mais, c'est trop peu souvent le cas et c'est toujours le fait de conditions bien particulières comme l'indiquent les remontées de terrain publiées par la FSU en février dernier : concertation et avant tout adhésion de la communauté éducative - et donc des enseignants - présence d'un tissu associatif important, expertise éducative dans le périscolaire, volume d'élèves raisonnable, financements présents...
Oui mais voilà, ces conditions ne constituent pas la norme.

Pour la FSU qui a toujours demandé une réécriture totale du décret de janvier 2013, ces situations inégales sont le fruit d'un cadre réglementaire inadapté qui fait que cette réforme a été prise à l'envers. En effet, et malgré son appellation, ce n'est pas une réforme des rythmes scolaires. C'est une réforme dont l'objectif principal est de permettre le développement du périscolaire alors même que celui-ci ne relève pas des prérogatives du ministère de l'Education nationale. C'est la contradiction fondamentale de cette réforme.

En étant avant tout guidée par les contraintes du périscolaire, sous la responsabilité de communes qui connaissent de profondes inégalités dans leur capacité à le financer, la réforme a relégué au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes, de celles et ceux qui font la classe au quotidien.

En conséquence, nous constatons que le temps périscolaire dicte l'organisation du temps de l'école : durée des journées scolaires, utilisation des locaux, et même parfois des horaires de l'APC dont nous demandons la fin du dispositif afin de faire un premier pas dans l'amélioration des conditions de travail des enseignants des écoles singulièrement oubliées dans cette réforme.

Sur le problème de l'utilisation des locaux, une école primaire où les horaires scolaires seront différenciés en élémentaire et en maternelle, nous a alerté sur l'intention de la municipalité d'utiliser des salles scolaires polyvalentes par le périscolaire sur le temps scolaire, rendant ces salles inutilisables pour les enseignements. Cette utilisation serait contraire aux dispositions du Code de l'Education (**Article L212-15**) qui exclut l'utilisation des locaux scolaires par la commune sur le temps d'enseignement. Nous demandons la régularisation

immédiate de ce type de situations si elles venaient à se confirmer.

En outre, l'organisation de l'élémentaire s'impose souvent à celle de la maternelle sans tenir compte des besoins particuliers des petits : heure du déjeuner, sieste, locaux adaptés, animateurs.

Après la non prise en compte, par le ministre précédent, des demandes qui remontaient de la profession, les mesures d'assouplissement présentées par le nouveau ministre par le biais d'un décret complémentaire autorisant des expérimentations n'apportent pas de réponses à ces problèmes de fond. De plus, les assouplissements sont particulièrement limités. Ils ne régleront pas la situation de la grande majorité des écoles.

Si l'obligation de consensus de la communauté éducative pour déposer un projet est une bonne chose, cela aurait dû être la règle pour tous dans le décret standard et pas seulement pour les expérimentations.

Pour la FSU, qui a voté contre le décret complémentaire de Benoît Hamon au CTM le 5 mai dernier, c'est donc « trop peu et trop tard ».

Nous continuons de demander la non généralisation de la mise en œuvre des nouveaux rythmes partout où c'est nécessaire et une réécriture du décret qui remette la réforme à l'endroit.

Un cadre national doit être défini. Des dérogations doivent ensuite être possibles émanant uniquement des conseils d'école et arbitrées par les IA Dasen comme c'était le cas avant 2008.

L'objectif affiché de cette réforme est de lutter contre l'échec scolaire que génère notre système éducatif facteur d'inégalités. Cet objectif, la FSU le poursuit depuis sa création. Mais comment croire qu'il sera atteint à travers cette réforme des rythmes qui ne garantit aucun cadre égalitaire au niveau des contenus des activités périscolaires quand celles-ci existent ? Comment croire que cet objectif sera atteint par une réforme qui ne réduit pas le temps de présence de tous les élèves sur le lieu de l'école ?

Mais surtout, l'objectif de la réussite scolaire ne peut s'atteindre qu'à travers une réforme ambitieuse des conditions d'apprentissage des élèves sur le temps scolaire. Or, les nécessaires évolutions de notre système éducatif ont largement été reléguées au second plan par cette réforme des rythmes.

Les autres chantiers de la Refondation de l'Ecole comme la rédaction des nouveaux programmes ou la relance de l'Education prioritaire se font attendre alors qu'ils constituent les leviers essentiels pour la démocratisation de notre service public d'éducation.

De même, les créations de postes se révèlent insuffisantes pour transformer notre système mis à mal par des années de suppressions. Les postes dévolus à la baisse des effectifs dans les classes, à l'enseignement spécialisé, au remplacement et aux dispositifs innovants comme le « plus de maîtres que de classes » et l'accueil des 2 ans se trouvent de fait en concurrence et non en complémentarité.

Dans notre département, l'école élémentaire ECLAIR Jacques Prévert de Montceau les Mines accueillera au moins 108 élèves à la rentrée prochaine pour 4 classes selon les chiffres officiels de la mairie. La moyenne du nombre d'élèves par classe s'élèvera donc à 27 élèves avec des effectifs particulièrement chargés en cycle 2 : 28 élèves en CP et 29 élèves en CP-CE1. Cette situation sera insoutenable pour les élèves de cette école en grande difficulté d'apprentissage sans ouverture de classe à

la rentrée prochaine. Lors du dernier CDEN, vous nous avez répondu, Monsieur le Directeur Académique, que cette école bénéficiait d'un maître surnuméraire qui permettrait de soulager les effectifs du cycle 2 par des dédoublements de classe. Pour nous, cet argument est irrecevable : la circulaire sur la refondation de l'Education Prioritaire parue au BO du 5 juin stipule que le dispositif du « Plus de Maîtres que de classes » s'étendra à toutes les écoles REP+ et REP dans les années à venir. Ce dispositif constitue un levier pour répondre aux difficultés d'apprentissage propres aux élèves accueillis en permettant le développement de pratiques pédagogiques innovantes par le travail en petits groupes sur le temps de classe. Il n'a donc aucunement vocation à pallier des effectifs de classe trop chargés. En outre, une telle utilisation du maître surnuméraire priverait les autres classes de l'école élémentaire et de l'école maternelle voisine.

Ouvrir une classe dans cette école relève donc d'une mesure de justice sociale qui permettrait de lutter concrètement contre le déterminisme social qui impacte l'Education Prioritaire.

Enfin, l'amélioration des conditions de travail des enseignants constitue aussi un facteur essentiel pour celle des conditions d'apprentissage des élèves. Or, aucun plan de relance de la formation continue n'est programmé.

Concernant la gestion administrative des écoles et des enseignants, la confusion est de mise avec la multiplication d'organisations scolaires parfois au sein d'une seule commune voire d'une école. De plus, des communes dont celle de Chalon sur Saône demandent toujours un report d'un an pour l'application de la réforme et n'ont de fait proposé aucune organisation du temps scolaire.

Aujourd'hui, cette situation risque d'entraîner de lourds dysfonctionnements dans les compléments de service des directeurs d'école, des maîtres formateurs, dans la gestion des temps partiels et des remplacements. La FSU exprime de fortes craintes par rapport à une désorganisation du service public sans précédent. Élèves et enseignants en feront les frais.

Notre école a besoin d'enseignants reconnus, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes, sereines ainsi qu'un salaire en rapport avec leur niveau de qualification. C'est ainsi que l'on mettrait fin à la crise du recrutement des professeurs des écoles dont les conséquences risquent d'être lourdes pour la qualité de notre service public d'éducation.